

Demande de modification de programme

Matricule étudiant

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

1. Qui ?

Vous êtes un étudiant régulièrement inscrit à la Faculté de Droit et de criminologie l'ULB en 2019-2020 et vous souhaitez ajouter des unités d'enseignement à votre programme annuel étudiant (PAE) au sein d'un même cycle.

Attention : Un PAE totalise, sauf consignes contraires du jury, 60 crédits. Tout PAE excédant 60 crédits doit avoir reçu préalablement l'autorisation du jury. Un PAE de plus de 60 crédits peut avoir un impact négatif sur votre finançabilité future.

2. Comment

Le formulaire complété avec les mnémoniques des cours que vous souhaitez ajouter à votre programme doit être déposé au secrétariat facultaire (ou dans la boîte aux lettres).

Une seule modification de programme annuel peut être accordée par année académique.

3. Quand ?

Le formulaire est à déposer le plus tôt possible et au plus tard le **31 octobre dans la boîte aux lettres** du secrétariat facultaire. **Attention, si vous souhaitez ajouter des cours avec des travaux pratiques à votre PAE, le délai pour déposer le formulaire est le 1^{er} octobre.**

À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

NOM :

PRÉNOM :

Faculté :

Programme pour lequel la modification est demandée :

.....

Code du programme :

Date : **Signature de l'étudiant**

En signant ce document, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes, fixées par l'Université :

- La décision de modification du programme annuel est **irrévocable** ;
- Toutes les activités d'enseignement qui constituent les unités d'enseignement de votre programme (cours magistral, exercices dirigés, travaux pratiques, séminaires, excursions, etc.) doivent être suivies au cours d'une même année académique;
- Toutes les contraintes spécifiques liées aux enseignements, doivent être respectées (prérequis, corequis, organisation de l'enseignement cette année [certaines unités d'enseignement ne sont organisées qu'une année sur deux], etc.) ;
- Il relève de la responsabilité de l'étudiant de consulter l'horaire des unités d'enseignement, de façon à éviter l'inscription à des unités d'enseignement dont les horaires seraient incompatibles.

**PROGRAMME ANNUEL
2019-2020**

**Unité(s) d'enseignement à ajouter dans votre programme individuel annuel
2019-2020**

Si vous êtes dans les conditions arrêtées par votre jury pour ajouter des crédits (voir avis de rentrée publiés sur MON ULB), veuillez les noter ci-dessous.

| Mnémonique | Intitulé | Nbre crédits |
|---|--|---------------------------------|
| <i>Exemple: DROI C 3001</i> | <i>Exemple : Droit administratif</i> | <i>Exemple : 10 crédits</i> |
| | | |
| | | |
| | | |
| Total crédits UE à ajouter au programme annuel | | |

Après examen des différents formulaires, les demandes qui auront été acceptées seront directement encodées dans votre programme de cours. Si votre demande est refusée, vous recevrez un e-mail sur votre adresse mail ULB.

Un avis sera publié par le secrétariat une fois que toutes les demandes auront été examinées.

Suppression d'unités d'enseignement dans votre PAE 2019-2020 (cfr. fin de cycle)

Si vous êtes en fin de cycle et que votre PAE comprend 65, 70 ou 75 crédits, vous pouvez demander à redescendre votre PAE à 60 crédits. Dans ce cas, merci de l'indiquer ci-dessous. Il n'est pas possible de choisir les cours qui seront supprimés, **il s'agit d'une décision de jury**. Votre PAE sera modifié et visible ensuite dans Mon ULB.

Mon PAE 2019 -2020 comprend actuellement (*indiquer le nombre de crédits*).....

Je demande explicitement au jury de bien vouloir me retirer (*indiquer le nombre de crédits – entre 5 et 15 crédits*)

Vous devez avoir un PAE de minimum 60 crédits.